



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2195

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2017-2018 - Attribution de subventions aux associations

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2195**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2017-2018 - Attribution de subventions aux associations**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Dans ce cadre, un premier appel à projets a été adressé aux 77 collèges publics de la Métropole au titre des actions liées aux projets d'établissements et à l'éducation artistique et culturelle. En ce qui concerne les collèges privés, comme l'année dernière, les subventions sont étudiées au fur et à mesure de leur réception dans la limite du budget alloué et doivent correspondre, pour être instruites, aux critères retenus pour les collèges publics. Ces demandes sont présentées au Conseil au fil de l'année.

Un deuxième appel à candidatures a été adressé aux 113 collèges publics et privés de la Métropole au titre du dispositif collèges au cinéma.

Par ailleurs, cette année est reconduit le dispositif classe culturelle numérique de "laclasse.com". 6 classes culturelles numériques se dérouleront dans les collèges et écoles de la Métropole de Lyon. 39 classes de collèges de la Métropole sont concernées.

Après examen des projets proposés, le Conseil est appelé à fixer par délibération les critères des dispositifs, les projets et candidatures retenues, et le montant des aides allouées.

Enfin, il est proposé d'allouer des subventions au profit de 2 associations.

**I - L'aide aux projets des collèges****1° - Les principes généraux**

Ce dispositif se décline en 3 volets :

- un volet thématique autour de 3 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : la citoyenneté et le bien vivre ensemble au collège, la prévention et la santé, enfin, l'éducation aux médias,
- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées,
- un volet culture proposant 3 dispositifs, permettant aux établissements de construire des projets avec la biennale d'art contemporain 2017, le Théâtre nouvelle génération et l'École de cirque de Lyon.

Une attention particulière a été accordée aux projets émanant des collèges situés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

L'équilibre du budget et la non prépondérance du coût des transports dans le budget global des actions ont été pris en compte dans l'étude des demandes.

Les subventions seront versées sur la base de la présente délibération au cours du 1er trimestre 2018. Le bilan de l'action ou des actions menées devra impérativement être fourni à la fin de l'année scolaire 2017-2018, et au plus tard pour le 30 septembre 2018, par chaque collège bénéficiaire de la ou des subventions.

## **2° - Le soutien apporté aux projets au titre des actions éducatives des établissements**

54 collèges publics, dont 18 établissements classés en REP sur les 28 que compte le territoire de la Métropole, bénéficieront d'une aide pour un montant total de 80 510 €, répartis de la façon suivante :

### **a) - Le volet thématique**

87 projets ont été retenus dont 54 concernent la thématique "citoyenneté et bien vivre ensemble au collège", 21 la thématique "éducation aux médias" et 12 la thématique "prévention et santé des jeunes".

Le total des aides s'établit à 58 435 €. Le détail des projets est présenté en annexe 1.

### **b) - Le volet libre**

Ce volet comprend 29 projets retenus sur les thèmes culture, langue française, vivre ensemble. Le total des aides attribuées représente 22 075 €. Le détail des projets est présenté en annexe 2.

## **3° - Le soutien apporté aux projets au titre de l'appel à projet culturels**

### **a) - Projets de collèges en partenariat avec la biennale d'art contemporain**

À l'occasion de la 14ème biennale d'art contemporain, la Métropole et la biennale proposent d'accompagner les collégiens à la découverte de l'art contemporain, à travers des parcours de sensibilisation adaptés, en prenant en charge le coût d'ateliers complémentaires à la venue en visite commentée.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide de 4 009 € à 8 collèges au titre de la participation de 14 classes à des projets, selon le détail présenté en annexe 3.

### **b) - Projets de collèges en partenariat avec le Théâtre nouvelle génération (TNG)**

Labellisé Centre dramatique national par l'État et installé à Lyon 9°, le TNG est un lieu dédié, en priorité, à la création théâtrale. Il développe une programmation ouverte aux nouvelles formes d'écritures théâtrales à destination de toutes les générations de publics, avec un accent fort en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le projet "S'imaginer demain" permettra un travail sur le cycle de consolidation (cycle 3), en proposant à des élèves de CM2 et 6ème de travailler sur la création d'une capsule temporelle à destination du futur autour d'un spectacle.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide de 3 000 € à 3 collèges au titre de leur participation à 3 projets (le financement de la Métropole porte sur la participation des classes de 6ème), selon le détail présenté en annexe 3.

### **c) - Initiation aux arts du cirque en partenariat avec l'École de cirque de Lyon (ECL)**

L'ECL est un espace d'expérimentation et d'apprentissage autour des arts du cirque. Elle propose aux collégiens de s'immerger une journée entière dans l'univers des arts du cirque, avec : une sensibilisation aux arts du cirque, la rencontre avec une compagnie et son œuvre, et un atelier de pratique avec les artistes.

Ces ateliers sont mis en œuvre dans le cadre du soutien apporté par la Métropole à l'ECL au titre des enseignements artistiques, 4 collèges prendront part à ce dispositif en 2017-2018, selon le détail présenté en annexe 3.

## **II - La mise en œuvre du dispositif "collèges au cinéma"**

### **1° - Les principes généraux**

"Collèges au cinéma" est un dispositif d'éducation à l'image qui propose aux collégiens de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans des salles de cinéma classées "Art et essai". Outre la diffusion de films spécialement choisis à leur intention, ce dispositif permet aux élèves de la classe de 6ème à la 3ème de se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une véritable culture cinématographique.

La Métropole propose ce dispositif aux collèges de son territoire. Elle prend en charge les frais des places de cinéma (7,50 €/élève, soit une séance par trimestre à 2,50 € la séance).

Les films sont sélectionnés sur la base d'une liste établie par le Centre national de la cinématographie, dans le cadre d'un comité de pilotage départemental associant les représentants des salles de cinéma partenaires, les services de l'Éducation nationale et les partenaires du dispositif. Pour l'année 2017-2018, les films proposés seront :

- pour les élèves de 6ème/5ème : Rumba (2008), Il Giovedì (1963), Phantom Boy (2015),
- pour les élèves de 4ème/3ème : Gente de bien (2014), Fenêtre sur cour (1954), Adama (2014).

Une attention particulière a été accordée aux demandes des collèges des réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+) et aux établissements n'ayant pas bénéficié du dispositif en 2016-2017.

Les subventions seront versées sur la base de la présente délibération au cours du 1er trimestre 2018. Le bilan de l'action ou des actions menées devra impérativement être fourni à la fin de l'année scolaire 2017-2018, et au plus tard pour le 30 septembre 2018, par chaque collège bénéficiaire de la ou des subventions.

### **2° - Le soutien apporté aux projets**

Après examen des demandes, il est proposé de prendre en charge la participation de 223 classes issues de 64 établissements, représentant près de 5 500 collégiens.

Le total des aides s'établit à 40 920 € dont 38 205 € en faveur de collèges publics et 2 715 € en faveur de collèges privés, selon le détail joint en annexe 4.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative des collèges, ainsi que les modalités d'attribution et de paiement des aides aux établissements.

Il est, par ailleurs, proposé d'approuver l'attribution d'aides aux collèges selon les annexes 1 à 4 jointes à la délibération.

## **III - Le dispositif classe culturelle numérique de "laclassse.com"**

### **1° - Présentation du dispositif**

1 170 collégiens de la Métropole et leurs enseignants, vont travailler de manière transdisciplinaire de septembre à juin sur l'espace numérique de travail (ENT) "laclassse.com".

Ils travaillent en ligne depuis leur classe, en lien avec des artistes et des scientifiques qui vont à leur rencontre dans les collèges. Ils écrivent des nouvelles, écrivent et illustrent des romans policiers franco-allemands, philosophent sur la question du vivre ensemble, inventent le design de la cantine durable, créent un jeu vidéo avec Scratch ou encore, fabriquent une exposition-roman historique sur le thème de la Grande guerre.

Une rencontre entre élèves, enseignants et artistes se déroule, en fin de projet, pour échanger de manière vivante et joyeuse.

## 2° - Les classes culturelles numériques proposées pour l'année 2017-2018

*Habiter* : le philosophe Jean-Philippe Pierron (Université Lyon III) et le géographe Michel Lussault (Université Lyon III) entretiennent tout au long de l'année scolaire, une discussion réflexive sur le thème "d'habiter" avec 5 classes de 6ème en binômes avec 5 classes de CM2 du même quartier.

Un partenariat Villa Gillet, Festival mode d'emploi/Érasme et service DATA de la Métropole.

Binômes Inscrits : 5 classes de collèges et 5 classes de primaire.

*Zérogaspi* : accompagné par Léa Bougeault du studio de design culinaire Miit, les collégiens se mobilisent contre le gaspillage alimentaire.

Un partenariat Érasme/services santé et propreté de la Métropole.

Inscrits : 6 classes de collège.

*14-18* : le service des Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon (ADRML) accompagne les classes dans la rédaction d'histoires romancées inspirées par des archives couvrant la période de la Grande guerre. Chaque classe réalise un panneau d'exposition à partir des documents étudiés et en lien avec sa Commune.

Un partenariat Érasme/ADRML.

Inscrits : 9 classes de collège.

*CODE* : le codeur créatif Sébastien Albert, propose dans un premier temps aux classes d'observer l'écosystème dans lequel la classe évolue pour permettre une représentation sous la forme d'un code. Ensuite, les élèves utilisent Scratch pour concevoir un jeu vidéo collaboratif.

Inscrits : une classe de primaire et 4 classes de collège.

*AIR* : l'auteure Violaine Schwartz, invitée des Assises internationales du roman, écrit avec les classes sous la forme du cadavre exquis. 11 nouvelles sont créées en ligne sur un mode collaboratif, accompagnées d'échanges avec l'auteur, de lecture et de recherche en lien avec l'histoire des arts.

Un partenariat Érasme/Villa Gillet, AIR.

Inscrits : 10 classes de collèges.

*KRIMI* : l'auteur et illustrateur Julian Press, invité au festival "Quai du polar", propose à 5 classes de collèges de la Métropole, en binôme avec 5 classes allemandes, d'écrire et illustrer un polar franco-allemands. 5 polars sont créés et mis en ligne sur un mode collaboratif, accompagnés d'échanges avec l'auteur, de lecture et de recherche en lien avec l'histoire des arts.

Un partenariat Érasme/Goethe Institut, Institut français, Quai du Polar.

Inscrits : 5 classes de collèges de la Métropole, une classe de lycée de Hambourg (Allemagne).

## IV - Subventions aux associations

### 1° - Forum des métiers

La Confédération syndicale des familles sollicite une subvention afin d'organiser son 30ème forum des métiers et des formations à destination, notamment, des collégiens, qui aura lieu en décembre 2017. Ce projet est soutenu par la direction académique. Il est proposé d'allouer une aide à hauteur de 1 410 €. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole à l'issue du projet.

La subvention sera versée sur production d'un bilan à fournir au plus tard le 30 septembre 2018.

Le précédent forum s'est tenu au gymnase Génety et a réuni 1 200 visiteurs autour de 43 stands dont 38 lycées ou centres de formation.

Le public cible étant les jeunes sans qualification et en réorientation, ce forum paraît d'utilité publique qui permet aux jeunes de découvrir une diversité de formations et de métiers et de revaloriser l'image des filières technologiques et professionnelles.

## 2° - Dispositif "Dose le son"

L'association Grand bureau est le réseau des acteurs musiques actuelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Créée le 30 septembre 2016, elle regroupe à ce jour plus de 160 structures membres de l'ensemble de la filière des musiques actuelles, et leur donne un cadre de coopération.

Grand bureau organise le projet "Dose le son". Il s'agit de concerts pédagogiques de prévention des risques auditifs destinés aux élèves des collèges et lycées de la Région. 2 groupes de musique régionaux sont choisis pour assurer ces concerts, et réalisent un travail de création d'un spectacle pédagogique adapté à la cible et ludique. Les enseignants des établissements scolaires participants sont formés au préalable, afin de s'approprier ce thème de la prévention des risques auditifs qui offre de multiples clefs d'entrées pédagogiques. Ce projet croise plusieurs des champs d'intervention de la Métropole : culture, éducation, prévention santé.

En 2016-2017, 770 élèves issus de 10 des collèges du territoire métropolitain ont participé à ce projet, dans le cadre de 9 concerts (René Cassin-Corbas, Frédéric Mistral-Feyzin, Lucie Aubrac-Givors, La Tourette-Lyon 1er, Olivier de Serres-Meyzieu, Jean Renoir-Neuville sur Saône, Maria Casares-Rillieux la Pape, Colette-Saint Priest, La Favorite-Sainte Foy Lès Lyon, Aimé Césaire-Vaulx en Velin).

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Grand bureau, dans le cadre de la participation de classes issues de collèges de la Métropole au projet "Dose le son" durant l'année scolaire 2017-2018. La subvention attribuée sera versée sur production du programme des concerts (établissements et classes sélectionnées, budget prévisionnel) et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole à l'issue du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

"Dans le d) - du **"1° - Approuve"** du dispositif, il convient de lire :

"40 920 €"

au lieu de :

"40 995 €".

"L'annexe 4 - Collèges au cinéma est modifiée comme ci-après annexée."

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative des collèges publics et privés, les modalités d'attribution et de paiement, tels que décrits dans le rapport et selon les thématiques suivantes :

- un volet thématique autour de 3 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole de Lyon, à savoir : citoyenneté et bien vivre ensemble au collège, éducation aux médias, prévention santé,
- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées,
- un volet culture proposant 3 dispositifs (Biennale d'art contemporain 2017, le Théâtre nouvelle génération, l'École de cirque de Lyon) ;

c) - l'attribution de subventions au profit des collèges publics pour les actions éducatives de l'année scolaire 2017-2018, d'un montant total de 80 510 €, répartis à hauteur de 58 435 € sur le volet thématique et 22 075 € sur le volet libre, selon le détail joint en annexes 1 et 2,

d) - l'attribution de subventions au profit des collèges publics pour les dispositifs du volet culture pour un montant de 7 009 € selon le détail joint en annexe 3,

